

Ce qui change le 1er JUIN 2017

Fin des frais d'itinérance en Europe

À partir du 15 juin, les frais d'itinérance téléphonique disparaîtront en Europe. C'est-àdire que les clients ne seront plus surtaxés lorsqu'ils téléphoneront, enverront un SMS ou surferont sur le web dans un autre pays européen. À condition que cette utilisation à l'étranger reste temporaire : il y aura des restrictions en matière de données mobiles transmises.

Cette mesure concerne tous les clients des opérateurs télécoms, aussi bien les particuliers que les professionnels, et ce, dans tout l'Espace économique européen (les 28 pays membres de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, et la Norvège).

Tous les produits chimiques doivent être étiquetés selon le règlement CLP au 1er juin 2017



© INRS Nouvelles étiquettes CLP

A compter de ce jeudi 1^{er} juin, tous les produits chimiques mis sur le marché doivent être étiquetés selon les prescriptions du règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, dit "règlement CLP".

Dernier mois pour les demandes de bourses des lycées

Les familles souhaitant obtenir une <u>bourse pour un lycéen</u>, à l'occasion de la rentrée scolaire 2017-2018, ont jusqu'au 30 juin 2017 pour déposer un dossier de demande au secrétariat de l'établissement dans lequel leur enfant est scolarisé.

Stabilité des prix du gaz

Après la baisse de 3,3% du 1er mai, les tarifs réglementés du gaz, appliqués par Engie (ex-GDF Suez) à quelques 5,8 millions foyers français, restent stables. L'annonce a été faite le lundi 29 mai par la Commission de régulation de l'énergie.

Expulsion : l'huissier délivre un commandement de quitter les lieux au locataire

En juin 2017, l'huissier de justice, qui délivre une assignation destinée à obtenir une expulsion devra remettre, en même temps que sa convocation au tribunal d'instance au locataire concerné, un document d'information afin de le sensibiliser à l'importance de se présenter à l'audience du juge,



Lutte anti-corruption en entreprise

Dès aujourd'hui, les entreprises de plus de 500 salariés et/ou celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros doivent mettre en place un plan de prévention et de détection des faits de corruption et de trafic d'influence (mise en œuvre d'un code de conduite, d'une cartographie des risques de corruption, etc). Il s'agit d'une des mesures de la loi Sapin II, adoptée en novembre 2016.

Artisans

Il y a désormais une obligation de qualification professionnelle par métier (et non plus par groupe d'activité) pour pouvoir exercer le métier d'artisan.

Extension de la carte BTP

À partir du 1er juin, la nouvelle carte d'identification professionnelle du bâtiment et des travaux publics (BTP) devient désormais obligatoires sur les chantiers des régions Auvergne Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi qu'en Corse. Lancée fin mars par le gouvernement pour lutter contre le travail illégal et la fraude au détachement, cette carte BTP était déjà en vigueur en Nouvelle Aquitaine, dans le Centre Val-de-Loire et en Occitanie notamment.

Social

Modifications des conditions de ressources pour bénéficier de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) et de l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS).

Remboursement du dispositif Freestyle Libre aux diabétiques

À partir d'aujourd'hui, le dispositif d'auto-surveillance médicale Freestyle Libre, destinée aux personnes diabétiques, est désormais remboursé par la Sécurité sociale. Ce système, conçu par le laboratoire pharmaceutique américain Abbott, permet à son utilisateur de mesurer le taux de glucose en continu pendant 14 jours.

Information écologique des transports

À compter de ce 1er juin, les loueurs de voitures, taxi, VTC, société de déménagement ou encore société de transport de marchandises devront faire preuve de plus de transparence en terme d'écologie, à savoir indiquer de manière plus complète les gaz polluants émis lors de leurs trajets.

En plus de préciser les émissions de CO2, comme l'exige la loi depuis 2013, ils devront mentionner l'ensemble des "gaz à effet de serre", comme le méthane, le protoxyde d'azote, les hydrofluorocarbones, les hydrocarbures perfluorés et l'hexafluorure de soufre.

Réouverture du toit de la Grande Arche de La Défense

A compter du 1er juin 2017, vous allez pouvoir découvrir le nouveau visage du toit de la Grande Arche de La Défense. Un rooftop qui dépote avec, au programme, une incroyable vue panoramique mais aussi un lieu d'exposition dédié au photojournalisme et également un restaurant "bistronomique".

AFOC de l'Essonne

Lundi et jeudi aprés midi,

Adresse: 12, Place de l'Agora - 91000 Évry TEL: 01 60 79 22 18

@: afoc91@gmail.com

https://twitter.com/afoc91

BLOG http://afoc91.unblog.fr